

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil seize, le 23 juin à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires.**

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs, Marielle BANDELIER, Martine BENJAMAA, Anissa BRIKH, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Jacques DEAS, Gérard FESSELET, Sophie GUYON, Marie-Lise LHOMET, Robert NATALE, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE.

**Avaient donné pouvoir :** Mesdames et Messieurs Martine BENJAMAA à Jacques ALEXANDRE, Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Sophie GUYON à Roger SCHERRER, Marie-Lise LHOMET à Bernard LIAIS, Robert NATALE à Jean LOCATELLI, Pierre OSER à Denis BANDELIER, Cédric PERRIN à Josette BESSE, Frédéric ROUSSE à Didier MATHIEU.

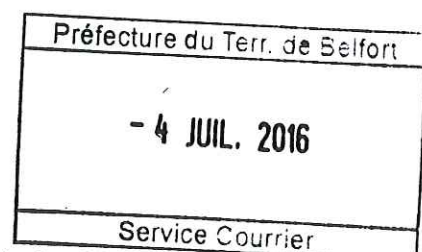
Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Jeudi 17 juin	Jeudi 17 juin	En exercice	41
		Présents	27
		Votants	35

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Daniel FRERY est désigné.

**2016-05-18 Annule et remplace la délibération 2016-02-21 Acquisition Café du Canal à Brebotte en vue de la réalisation d'un pôle touristique rural.**

*Rapporteur : Christian RAYOT*



Dans le cadre du développement de sa stratégie touristique pour le Sud Territoire, la communauté de communes souhaite renforcer le tourisme rural.

Un des projets phare défini comme stratégique est la création d'un pôle touristique à Brebotte sur le site du Café du Canal

Ce pôle aura plusieurs vocations :

- Gîte d'accueil pour « grands randonneurs cyclo touristes », principalement pour groupes constitués. Organisation d'accueil avec hébergement voyageur et matériel (stockage sécurisé des vélos et petite maintenance de ces derniers). L'offre se développerait autour de chambres et dortoirs ainsi éventuellement de gîte dédié aux cyclistes
- Point d'accueil randonnées pour cyclistes locaux amateurs de petites randonnées d'une ou deux journées. Accueil également de randonneurs « familles » et des pêcheurs du canal.
- Mise en place d'un camping « naturel » type à la ferme contenant quelques places pour randonneurs désireux de monter leur tente
- Pont d'accueil pour plaisanciers fluviaux qui peuvent accoster au ponton voisin du site, sensibilisation avec des panneaux d'information le long du canal et par divers outils de communication.
- Point d'information pour tous types de touristes et petite épicerie pour voyageurs avec vente de produits de base (un peu comme la gare de Delle) mais plus axé sur les besoins d'achats des cyclistes et des fluviaux.
- Café, boissons, zone de toilettes et douches en service surveillé, ainsi que petite restauration légère. Cependant, il convient également de garder la possibilité d'étendre l'offre de restauration à un service plus lourd et plus complet avec l'engagement d'un cuisinier de bonne qualité qui pourrait alors développer là une restauration de plus haute gamme.

Ce pôle se constituerait sur la réhabilitation d'une habitation dénommée « café du Canal » sise sur la commune de Brebotte (19 rue de l'Ecrevisse), contigüe au Canal et à l'EuroVélo6 implantée sur un terrain de 38 ares 90 actuellement propriété de la commune de Brebotte.

Cette opération se réalisera sous réserve des servitudes de passage consenties au profit des parcelles ZB N° 29, 30 et 31 qui sont des terrains agricoles encore en exploitation.

Les grandes lignes du projet sont aujourd'hui définies par les travaux de Belfort-Tourisme et les services de la CCST. Il conviendra en 2016 de travailler sur les études fines d'investissement travaux et d'organisation de ce pôle.

**Cette délibération annule et remplace la délibération 2016-02-21 en date du 25 février 2016 suite à une précision apportée par un nouvel avis de France Domaine en date du 21 juin 2016 qui est sans modification et incidence financière supplémentaire.**

Description de l'immeuble :

Commune de Brebotte – 19 rue de l'Ecrevisse

Maison d'habitation sise sur la parcelle cadastrée ZB n° 32 de 38a 90ca

L'avis de France-Domaine sur la valeur vénale est de 100 000 € H.T. Il est proposé au Conseil Communautaire de retenir cette valeur d'acquisition.

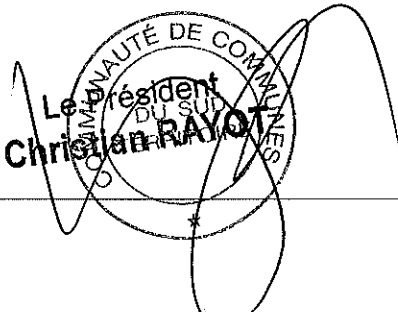
Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- De procéder aux démarches de bornage des dites parcelles pour la cession,
- De valider l'acquisition de la parcelle considérée et d'en fixer le prix à 100 000 € H.T.
- D'autoriser le Président à acter individuellement avec le propriétaire et à signer tout document relatif à ces prises de décisions.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

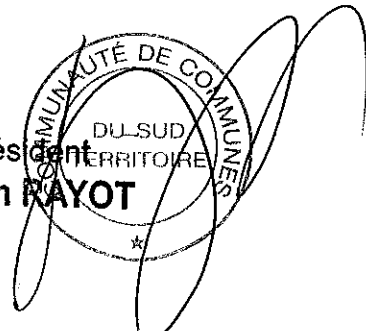
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 01 JUIL. 2016  
Et publication ou notification le 01 JUIL. 2016

Le Président,

  
Le Président  
Christian RAYOT  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU SUD  
TERRITOIRE

Le Président,

Le Président  
Christian RAYOT

  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU SUD  
TERRITOIRE

Préfecture du Terr. de Belfort
- 4 JUIL. 2016
Service Courrier